



COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 OCTOBRE 2021

Convocation et affichage du Conseil Municipal : 30.09.2021

Le six octobre deux mille vingt et un, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-JEAN-DE-MUZOLS (Ardèche), régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr CLOZEL, Maire.

Présents : Rachel BAYLE, Sébastien BLACHON, Mickaël BOISSIE, Jean-Paul CLOZEL, Louis CLOZEL, Aurélie COURTIAL, Philippe DESBOS, Armelle DESLANDES, Josette DESZIERES, Catherine EIDUKEVICIUS, Daniel FRAISSE, Yvan MAISONNEUVE, Elisabeth PILLAT, Chantal ROBERT.

Absents Excusés : Sébastien BLACHON - Retard, Myriam FARGE (procuration à Chantal ROBERT), Bernard PAGNIER (procuration à Louis CLOZEL), Robert SOZET (procuration à Daniel FRAISSE), Jean Paul VALLES (procuration à Jean-Paul CLOZEL), Manon VERGNIER (procuration à Catherine EIDUKEVICIUS).

Aurélie COURTIAL a été désignée comme secrétaire de séance.

1° - Délibérations

OBJET : N° 0051 BUDGET GENERAL - DECISION MODIFICATIVE N° 4

M. le Maire propose d'adopter la décision modificative n° 4 du budget principal suivante :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<u>INVESTISSEMENT</u>				
<u>DEPENSES</u>				
D 21318 : Autres bâtiments publics	0.00 €	2 360 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D 2313 : Constructions	2 360 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 041 : Opérations patrimoniales	2 360 000.00 €	2 360 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D 2184-347 : Acq matériel et mobilier	500.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D 2188-413 : Acq mobilier urbain	0.00 €	500.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	500.00 €	500.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL INVESTISSEMENT	2 360 500.00 €	2 360 500.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL GENERAL	0.00 €		0.00 €	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- APPROUVE la décision modificative n° 4 du budget général.

OBJET : N° 0052 CESSION PARCELLE AR 130 A LA SOCIETE LOGICOOP DU GROUPE ADIS – SECTEUR DE LA ROUE

M. le Maire rappelle à l'Assemblée que par délibération du 19/11/2015 a été signée avec l'Etablissement Public Foncier de l'Ouest Rhône-Alpes (l'EPORA), une convention d'étude et de veille foncière, dans le cadre de l'aménagement du Secteur de La Roue.

Par le biais de cette convention, la Commune a mandaté l'EPORA pour procéder à la maîtrise foncière de ce secteur. A ce titre, EPORA a fait l'acquisition des parcelles AR 130 et AR 131, pour le compte de la Commune.

Suite au souhait de la Commune d'assurer le développement de nouveaux logements sociaux et en accessions sur le Quartier de La Roue, le Groupe ADIS a présenté une Opération d'Aménagement d'Ensemble (OAP) qui répond aux besoins exprimés dans l'OAP du PLU, en matière de production de logements locatifs sociaux et en accession sociale à la propriété.

Par délibération du 8/04/2021, le Conseil municipal a autorisé M. le Maire à céder la parcelle AR 130, d'une superficie de 930 m², à la société LOGICOOP du Groupe ADIS, au prix de 35 340 € (participation communale de 12 €/m² déduite). Ce montant ne tenant pas compte des frais divers de gestion payés par EPORA, il convient donc de redélibérer afin d'en modifier le prix de cession.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- DONNE autorisation :

* à l'EPORA, à céder la parcelle AR 130, à la société LOGICOOP du Groupe ADIS, au prix de 49 519.99 € HT, (correspondant à l'acquisition du terrain et des frais divers de gestion de l'EPORA),

* à M. le Maire, à verser une participation de 12 €/m² à la société LOGICOOP, conformément à l'échelonnement prévu dans la délibération du 8/04/2021,

* à M. le Maire, à acquérir la parcelle AR 131, d'une superficie de 66 m², propriété d'EPORA, au prix de 66.00 € HT.

La séance est levée à 20H30.

Le Maire,

Jean-Paul CLOZEL

